



FISH
PASS

INGÉNIERIE DES MILIEUX AQUATIQUES

Aquatic environment engineering

18 rue de la Plaine
ZA des 3 prés - 35890 LAILLÉ - France
Tél. 33 (0)2 99 77 32 11
Fax. 33 (0)2 99 77 31 96

www.fish-pass.fr

**Direction Départementale des Territoires
du Pas-de-Calais (DDT62)**

100, avenue Winston Churchill
CS 10007
62022 ARRAS cedex

Nos Réf : 220525/LB

Laillé, le 25/05/2022

Objet : Demande d'autorisation de pêches scientifiques dans le cadre du programme de surveillance des cours d'eau – échantillonnage de l'ichtyofaune

Madame, Monsieur,

Le présent courrier vise (au titre du décret 94-40 du 7 janvier 1994) à l'obtention d'une autorisation de plusieurs pêches scientifiques pour réaliser des inventaires piscicoles, pour le compte de l'OFB, dans le cadre du programme de surveillance de l'état écologique des cours d'eau. Ces inventaires seront réalisées dans le département du Pas de Calais sur 7 stations.

Les dates de pêche sont prévues entre le 1^{er} août et le 30 octobre .

Je vous remercie pour votre considération et reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugerez nécessaire. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Laura BEON

Technicienne

1/ Personnes susceptibles d'intervenir dans l'opération de pêche et travaillant à Fish-Pass :

- M. CHARRIER Fabien (Chef de projet, Responsable scientifique des opérations)
- M. LE PERU Yann (Chef de projet, Responsable scientifique des opérations)
- M. BELHAMITI Nicolas (Chargé d'études, Responsable scientifique des opérations)
- M. DUFOUIL Allan (Chargé d'études)
- Mme MOYON Fanny (Chargée d'études)
- M. ESCARFAIL Loïc (Chargé d'études)
- M. ALLIGNE Matthieu (Technicien)
- M. BERTHELOT Yoann (Technicien)
- M. PERES Vincent (Technicien)
- Mme BEON Laura (Technicienne)
- Mme LE GOFF Lise (Technicienne)
- Mme BESNARD Pauline (Technicienne)

D'autres membres du bureau d'étude Fish- Pass pourront éventuellement compléter l'équipe.

2/ But de l'opération

La présente étude a pour objet la réalisation de 7 pêches scientifiques, de type Indice Poisson Rivière, dans le département du Pas-de-Calais dans le cadre du programme de surveillance des cours d'eau pour le compte de l'OFB. Les pêches seront soit des pêches partielles par points ou complètes et seront effectuées à pied ou en bateau.

3/ Destination du poisson

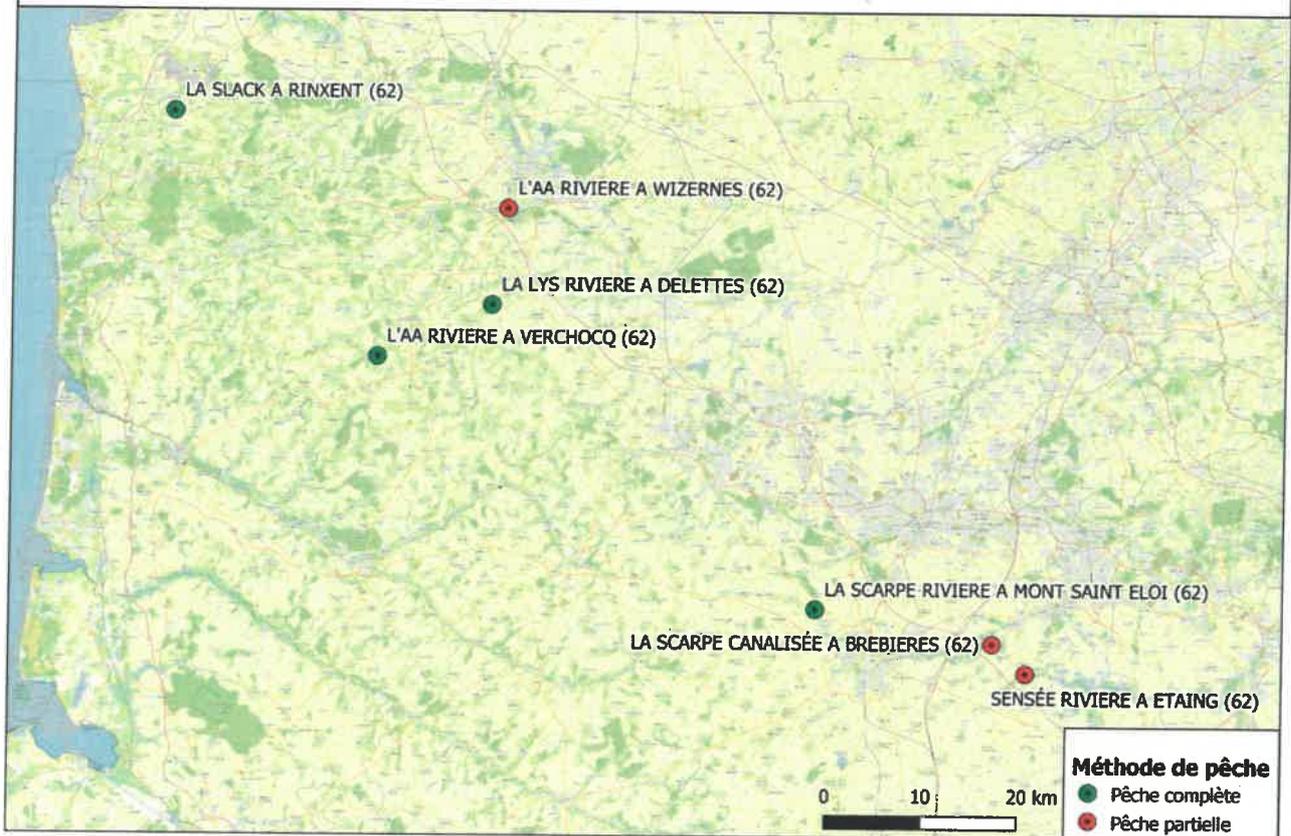
Les poissons capturés seront déterminés, comptés, mesurés, pesés et remis à l'eau sur le secteur où ils auront été pêchés.

4/ Lieux de capture

Les figures suivantes précisent la localisation des stations de pêche :

N°Station	Code SANDRE	Libellé SANDRE	Coordonnées Lambert 93	
			X Aval	Y Aval
1	01053000	LA LYS RIVIÈRE À DELETTES (62)	644147.808	7058242.901
2	01037000	LA SCARPE CANALISÉE À BREBIÈRES (62)	696367	7023180
3	01000827	LA SCARPE RIVIÈRE À MONT SAINT ELOI (62)	677943	7026727
4	01000477	LA SLACK À RINXENT (62)	611001.04	7078262.18
5	01101100	L"AA RIVIÈRE À VERCHOCQ (62)	632302	7052838
6	01101000	L"AA RIVIÈRE À WIZERNES (62)	645653.912	7068281.102
7	01000274	SENSÉE RIVIÈRE à ETAING (62)	699847.45	7020106.301

Localisation des stations des pêches scientifiques



5/ Matériel et méthodes

Deux méthodes de pêche seront utilisées :

- Une pêche complète à un ou plusieurs passages
- Une pêche partielle par points

Les pêches complètes sont réalisées à pied de l'aval vers l'amont en prospectant toute la surface de la station.

Les pêches partielles par points sont réalisées en bateau, ou à pied ou en protocole mixte (à pied et en bateau sur la même station) suivant les caractéristiques du milieu.

La capture de tous les poissons sera faite grâce au matériel suivant :

- Appareil de pêche électrique EL64-II-F (fabricant Hans Grassl) ou EL64-II-GI, respectant les normes EN 60 335-1 et EN 60 335-2, avec une ou deux anodes.
- Des épuisettes (vide de maille 4mm)

Lors des pêches complètes, des filets barrages sont utilisés afin de capturer l'ensemble des poissons présents sur la station.

N° Station	Code SANDRE	Protocole	Moyen	Nombre d'anodes	Largeur	Matériel	Modèle
1	01053000	Pêche complète à un ou plusieurs passages	Pied	2	8.1	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI
2	01037000	Pêche partielle par points	Bateau	1	30	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI
3	01000827	Pêche complète à un ou plusieurs passages	Pied	1	4.1	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI
4	01000477	Pêche complète à un ou plusieurs passages	Pied	2	5.6	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI
5	01101100	Pêche complète à un ou plusieurs passages	Pied	2	9	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI
6	01101000	Pêche partielle par points	Mixte/Pied	1	15.3	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI
7	01000274	Pêche partielle par points	Bateau	1	7.8	Groupe Fixe	EL64-II-F ou EL64-IIGI

Les données ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des caractéristiques du cours d'eau le jour de la pêche.

6/ Période

Les suivis seront réalisés entre le 1^{er} août et le 30 octobre, sous réserve de conditions climatiques et hydrologiques favorables.

7/ Résultats

Les résultats des opérations sont remis sous forme d'un rapport au maître d'ouvrage. De plus, Fish-Pass transmettra un compte rendu des pêches à la DDT 62.